

La Roche-sur-Yon, le 26 avril 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 AVRIL 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le mardi trois avril à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- *Dominique GUILLET donne pouvoir à Patrick DURAND*
- *Christine RAMBAUD-BOSSARD donne pouvoir à Yannick DAVID*
- *Patricia LEJEUNE donne pouvoir à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS*
- *Nathalie BRUNAUD SEGUIN donne pouvoir à Philippe PORTÉ*
- *Leczynska MORNET donne pouvoir à Sébastien ALLAIN*
- *Laurence DE ENA donne pouvoir à Françoise RAYNAUD*
- *Jacques BESSEAU donne pouvoir à Malik ABDALLAH*
- *David BELY donne pouvoir à Isabelle HERISSET*
- *Bernadette BARRE IDIER donne pouvoir à Jany GUERET*

Yannick DAVID est nommé secrétaire de séance.

Le Président annonce qu'un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour : « Le Végétal au Haras ». Cette inscription est adoptée à l'unanimité.

1 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS DE L'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Conseil communautaire a adopté, le 30 mars 2010, une délibération permettant à l'ensemble des agents transférés depuis la Ville vers l'Agglomération de continuer à bénéficier de la prime dite « annuelle » versée par la commune.

Les élus de l'époque ont par ailleurs décidé d'étendre le bénéfice de cette prime à tous les agents recrutés directement par l'Agglomération, sans prendre en compte la réglementation qui interdit pourtant de telles pratiques.

Aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes (CRC), dans sa mission de contrôleur des comptes des collectivités, a relevé l'illégalité du versement de cette prime aux agents communautaires non issus des transferts de la ville.

En application de cette position, le Trésorier a déjà confirmé qu'il ne procéderait pas au versement de cette prime au mois de mai prochain pour cette catégorie d'agents.

Face à cette situation, l'Agglomération a décidé de prendre ses responsabilités afin qu'aucun agent n'ait à subir de préjudice lié à cette irrégularité instituée au moment de la création de la collectivité en 2010 et puisse ainsi continuer à percevoir, conformément aux règles statutaires, un régime indemnitaire complémentaire permettant de compenser la perte de cette prime annuelle.

La présente délibération a pour objet de permettre aux agents, non encore bénéficiaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au 1er janvier 2017 – les règles spécifiques d'attribution de ce régime permettant de compenser la prime annuelle – de voir leur régime indemnitaire majoré d'un montant équivalent à celui de la prime annuelle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 FONDS DE CONCOURS LA ROCHE-SUR-YON : HOTEL DE VILLE ET D'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours d'un montant de 700 000 €, au titre de son enveloppe de base de fonds de concours 2015-2020, pour la construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Intervention de Joël Soulard : « Nous nous abstenons, pas contre le fond de concours en lui-même mais pour le projet de la construction de l'hôtel de ville ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard

3 FONDS DE CONCOURS LA ROCHE-SUR-YON : REHABILITATION DE LA HALLE A DU PARC EXPOSITION DES OUDAIRIES EN SALLE SPECIALISEE DE BASKET BALL

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la commune de la Roche-sur-Yon un fonds de concours d'un montant de 572 479,00 € au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020, pour la réhabilitation de la halle A du parc-exposition des Oudairies en salle spécialisée de Basket-ball.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX : POLE SOCIO-CULTUREL SUR LES COMMUNES DELEGUEES D'AUBIGNY ET LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux un fonds de concours de 211 767 € au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020 ainsi qu'un fonds de concours de 300 000 € au titre de l'enveloppe complémentaire

dédiée à des projets mutualisés entre communes, pour la construction d'un pôle socio-culturel dans les centres-bourgs d'Aubigny et Les Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX : EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DELEGUEE D'AUBIGNY
----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux un fonds de concours de 150 000 €, au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020, pour l'extension et la rénovation de la mairie d'Aubigny.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX : POLE COMMERCIAL DES CLOUZEUX
----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux un fonds de concours de 100 000 €, au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020, pour la réalisation d'un pôle commercial dans le centre-bourg des Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	FONDS DE CONCOURS LE TABLIER : RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE
----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la commune du Tablier, un fonds de concours d'un montant de 60 000,00 € au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020 pour les travaux de rénovation de l'ancienne école.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La présente délibération a pour objet d'approuver la conclusion de plusieurs avenants :

- Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement des espaces publics du Bourg-sous-la-Roche afin de préciser le plan de financement et les modalités de paiement entre Ville et Agglomération.
- Avenant n°1 au lot 19 : Bassin inox dans le cadre de la construction et restructuration du complexe aquatique Arago, afin de modifier la forme du groupement du titulaire du marché en un groupement conjoint avec mandataire solidaire.
- Avenants aux marchés conclus avec la société MABEO, pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, pour prendre acte de la modification des coordonnées bancaires.
- Avenant n°1 au marché conclu avec la SARL BARBEAU (lot 13 Revêtements carrelés et faïence) pour la restructuration des étages de la Poste pour le futur hôtel de ville et d'agglomération (réalisation de chapes de béton supplémentaires).
- Avenant n° 1 au marché conclu avec la société DEMCOH (lot n° 01 « Démolition - désamiantage – déplombage) pour la restructuration des étages de la Poste pour le futur hôtel de ville et d'agglomération (prestations de sciage et de démolition supplémentaires).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR DE RECETTES DE LA REGIE « ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »
----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Un vol de 90 euros a été commis dans la caisse de la régie Accueil des gens du voyage, située dans les locaux de l'association SOLIHA, entre le 31 mars et le 6 avril 2017.

Les causes de ce sinistre restent inexplicables et la responsabilité du régisseur n'est pas engagée.

Une plainte a été déposée le 10 avril 2017 auprès du Commissariat de police.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de prendre en charge la somme de 90 euros sur son budget principal.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	SOUTIEN A L'EVENEMENT TOURISTIQUE "LE VEGETAL AU HARAS"
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le projet «Le Végétal au Haras» a pour but de valoriser notre patrimoine historique. Cette opération initiée par la Chambre Syndicale des Fleuristes de Vendée prévoit d'exposer les 21 et 22 avril au sein du Haras de la Vendée des compositions permettant aux nombreux visiteurs (7 000 en 2016) de découvrir la variété des espèces florales.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 37 000 € pour lequel des partenaires privés ont été sollicités à hauteur de 18500 €, ainsi que le Conseil régional des Pays de la Loire.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Chambre Syndicale des Fleuristes de Vendée pour l'organisation de l'édition 2018 de cet événement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	VOEU POUR UNE EUROPE PLUS SOLIDAIRE ET ATTRACTIVE GRACE A SES TERRITOIRES INTERMEDIAIRES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Fondement de la construction européenne, la politique de cohésion a pour objectif de réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions de l'Union européenne. Pour la période 2014-2020, cette politique représente 351,8 Milliards d'euros au travers de cinq fonds européens (FEDER, FSE, FEAMP, FEADER et Fonds de cohésion), soit le deuxième poste le plus important du budget européen (36,6%). Pour la France, cela constitue une enveloppe de 28 Milliards d'euros dont près de 1 milliard pour la région des Pays de la Loire.

En 2018, la Commission européenne partagera ses premières propositions pour la future politique de cohésion qui entrera en vigueur en 2021. Celles-ci succéderont à des premières pistes de travail qui nous semblent inquiétantes. En effet, dans un document de réflexion de juin 2017, la Commission propose cinq scénarii pour l'avenir des finances de l'UE dont quatre supposent une baisse des montants consacrés à la politique de cohésion. L'avenir de la politique de cohésion post-2020 est donc sérieusement remis en cause, qui plus est à la veille d'un Brexit tronquant les ressources de l'UE.

Convaincus de la plus value de cette politique pour le développement et l'attractivité de notre territoire, nous proposons l'adoption d'un vœu en faveur du maintien des fonds. Ces réflexions sont le fruit d'une expérience dorénavant affirmée des fonds européens, aussi bien en tant que bénéficiaire qu'organisme intermédiaire.

Le Président indique qu'il rencontrera à ce sujet le ministre des Affaires européennes le 23 avril 2018.

Guy BATIOT ne se déclare pas opposé sur le principe. Il relève toutefois que la PAC ne satisfait pas tout le monde, notamment par la complexité pour les associations d'obtenir des fonds « FEDER ».

Le Président n'entend pas discuter sur la forme du système des attributions, mais considère important de poursuivre le soutien des paysans français non seulement sur la production agricole mais surtout pour leur rôle dans l'entretien du territoire et il cite l'exemple des zones de montagnes qui souffriraient particulièrement d'une remise en cause de la PAC.

Quant aux difficultés d'obtention du soutien, il relate avoir mené une délégation d'homologues de l'association Villes de France pour présenter un message unanime devant des responsables européens en vue d'assouplir les règles de constitution des dossiers et simplifier l'accès à ces fonds.

Luc Guyau estime qu'au travers de la PAC, c'est tout l'aménagement du territoire qui est remis en cause et si les petites et moyennes communes ne se mobilisent pas, ce ne sont pas les métropoles qui le feront à leur place. Il admet que des progrès peuvent encore être accomplis en terme de répartition et de soutien. Quant à décortiquer toute la politique agricole commune on pourrait faire le constat de certaines aberrations, pour l'élevage bien sûr, mais pas seulement.

Autre sujet de crispation : les délais. Il s'avère que certains dossiers ne se règlent pas sans un traitement de 7 ou 8 années, quand les confrères allemands aboutissent en 18 mois. Il s'agit donc là d'un problème non européen mais bien français sur lequel ministère et FNSEA se mobilisent. La PAC représente 1.1% du budget de l'Europe (1000 milliards d'euros sur 7 ans). On peut imaginer qu'on réglerait bon nombre de problèmes avec 0.10% supplémentaires.

Gérard Rivoisy note que la subvention ITI (Investissement Territorial Intégré) exige que les entreprises soient certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Jean-Louis Batiot regrette que les fonds FEDER n'aient pu être utilisés par certaines communes pour la revitalisation des centres-bourgs. En sa qualité de Président du syndicat intercommunal Yon et Vie, cette mobilisation de fonds, à hauteur de 820000€, aurait été bienvenue pour nombre de communes périphériques et la position régionale a entravé le bénéfice de ces leviers de développement.

Le président confirme que le Président de la Région a refusé de déroger, au motif que dans une même année ne peuvent être mobilisés les fonds FEDER et ITI.

Anita Charrieau se réjouit de cette position de partage. L'Europe a tendance à privilégier les gros dossiers au détriment des petits projets. Il est vrai que la grande difficulté autour de ces fonds c'est qu'il faut une trésorerie énorme pour espérer les utiliser, d'où l'intérêt des structures intermédiaires. Par ailleurs, elle regrette les difficultés qu'ont rencontrées les associations caritatives, empêchées de proposer des projets de redistribution, et le manque de moyens accordés à l'agriculture biologique. Elle indique que son groupe votera favorablement ce vœu qui porte l'intérêt des dimensions intermédiaires pour la cohésion des territoires.

Luc Guyau confirme le manque de souplesse de l'Europe sur le volet caritatif. Il se dit certain qu'on peut rassembler largement sur un tel sujet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	MISSIONS ANNEXES TECHNIQUES DANS LES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS - GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et le CCAS envisagent de conclure des accords cadres afin de réaliser les diagnostics nécessaires et obligatoires avant travaux et les contrôles pendant les travaux. Il est proposé de constituer à cette fin un groupement de commandes. La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur du groupement.

La procédure fera l'objet d'une décomposition en 4 lots.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION PAYS DE LA LOIRE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose à la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon un nouveau projet de partenariat en faveur des entreprises artisanales pour 24 mois (2018-2019).

Le contenu du partenariat s'articule comme suit :

- Accompagner les projets de croissance des entreprises dans un environnement en mutation
- Favoriser le renouvellement des entreprises artisanales (transmission)
- Initier et impulser une animation économique locale au service des entreprises de l'artisanat.

Un financement de 19737,60 euros pour chacune des 2 années est sollicité par la Chambre des métiers et de l'artisanat. Il est proposé d'approuver la conclusion de cette convention.

Les élus se réjouissent de cette annonce d'organisation d'un congrès national de l'apprentissage, prévu pour juin 2019. Ils qualifient la démarche d'excellente.

Franck Pothier propose d'organiser des réunions d'information avec les communes qui le souhaitent, en lien avec la Chambre des Métiers.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	REGLEMENTS DES AIDES A L'HABITAT PRIVÉ - PLH 2017-2022 - ACTUALISATION DES DISPOSITIFS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé une actualisation des aides à l'habitat privé dans un soucis d'optimisation de l'enveloppe financière, de pertinences de projets financés et d'adaptation aux contraintes ou modifications des aides de l'Anah.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 131 130,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT A MON PLAISIR (LOT N° 13) A LA CHAIZE-LE-VICOMTE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil Communautaire la garantie à hauteur de 30 % (soit 39 339,00 €) d'un emprunt de 131 130,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel pour la construction d'1 logement à Mon Plaisir (lot n°13) situé à la Chaize-Le-Vicomte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 932 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SITUES AU CAILLOU BLANC A LA FERRIERE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 279 600,00 €) d'un emprunt de 932 000,00 € souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la C.D.C. pour la construction de 12 logements situés au Caillou Blanc à La Ferrière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 315 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS SITUES RUE DES CHATAIGNERS (LE SARMENT) A THORIGNY
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 94 500,00 €) d'un emprunt de 315 000,00 € souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la C.D.C. pour la construction de 3 logements situés, rue des Châtaigners (Le Sarment), à Thorigny.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 129 889,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION D' 1 LOGEMENT A MON PLAISIR (LOT N° 03) A LA CHAIZE-LE-VICOMTE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil Communautaire la garantie à hauteur de 30 % (soit 38 966,70 €) d'un emprunt de 129 889,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel pour la construction d' 1 logement à Mon Plaisir (lot n°03) situé à la Chaize-Le-Vicomte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 852 130,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS RUE DE LATTRE DE TASSIGNY (ANCIENNE ECOLE LOUIS CHAIGNE) A VENANSULT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 255 639,00 €) d'un emprunt de 852 130,00 € souscrit par Oryon auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 10 logements rue De Lattre de Tassigny (ancienne école Louis Chaigne) à Venansault.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 500 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS SITUES HAMEAU DES FRANGIPANIERES A DOMPIERRE-SUR-YON
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 150 000,00 €) d'un emprunt de 500 000,00 € souscrit par Immobilière Podeliha auprès de la C.D.C. pour la construction de 5 logements situés à Le Hameau des Frangipanières à

Dompierre-Sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ADAPTATION DES DIFFERENTES MODALITÉS D'APPLICATION
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un règlement intérieur unique pour l'ensemble des aires d'accueil du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Jean-Marie Chamard précise que la notion de responsabilité solidaire permet d'instituer des retenues sur les dégradations des parties communes ou des parties privatives non occupées.

Thierry De La Croix et Guy Batiot s'étonnent du fondement juridique d'un tel dispositif et de la difficulté à rendre solidaires des dégâts des personnes qui n'en sont aucunement responsables.

Malik Abdallah explique que la caution s'appliquera sur les parties communes de l'aire, l'objectif étant de faire baisser le nombre de dégradations. La nuance par rapport au domaine public c'est qu'il s'agit du partage d'utilisation de co-locataires sur des espaces précisément identifiés, mis à disposition sous caution, l'aire d'accueil est une zone avec un règlement particulier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	CONVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 ENTRE L'ETAT ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LE FONCTIONNEMENT DES TROIS AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

L'Agglomération dispose de 3 aires d'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental 2016-2022. L'Etat accompagne financièrement les collectivités locales dans la gestion des aires. Ainsi, la signature de trois conventions permettront le versement de l'aide au logement temporaire (ALT 2), versée par la CAF. Cette aide est désormais fonction pour partie de l'occupation des aires. Pour 2018, le montant de l'aide est fixé à 65 537.81 € pour les trois sites, avec un taux d'occupation entre 21% (les Mollaires) et 85 % (Sainte Anne).

Joël Soulard relève que l'occupation de ces espaces semble être plus apaisée que par le passé.

Jean-Louis Batiot explique ce calme par deux phénomènes : l'autorisation faite par un particulier d'une occupation sur son terrain privé, ceci a eu un impact direct sur la fréquentation de l'aire de Sainte-Anne. Par ailleurs, une tendance se dessine du souhait des gens du voyage de négocier directement leurs stationnements avec des personnes privées.

Philippe Gaboriau confie que les difficultés sur les aires d'accueil restent d'actualité même si les maires sont discrets sur le sujet. Les tensions sont réelles et importantes et la sécurité est toute relative, notamment pour les interventions des pompiers qui sont régulièrement nécessaires. Il fait état également d'arrivées sur le territoire de groupes qui ne s'installent pas sur les aires officielles mais près du bourg et du complexe sportif.

Jean-Louis Batiot regrette ces implantations sauvages dont le but est d'éviter d'avoir à s'acquitter des frais d'occupations. Ces groupes se refusent à payer quitte à disposer de moins de confort.

Les élus évoquent la situation d'un lieu particulièrement problématique appartenant à un propriétaire privé, qui sert de dépôt d'ordures sauvages et où, successivement, se sont déroulés des faits relevant de la responsabilité des gens du voyage qui ont brûlé des voitures ou des câbles en vue de récupérer des métaux, et des dépôts de gravats par les artisans qui veulent échapper

aux frais d'utilisation des déchetteries.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	CONVENTION DE GESTION DES ITINERAIRES DOUX
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La présente convention a pour objet de définir les modalités de gestion des itinéraires doux et de définir la répartition de cet entretien entre l'Agglomération et les communes concernées.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de transport non urbain, assurant à titre principal le transport scolaire sur son ressort territorial depuis le 1er janvier 2010.

Les marchés d'exécution des services à titre principaux scolaires arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2017/2018, une consultation a été lancée le 20 décembre 2017 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 25 I 1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 9 février 2018. Il est proposé au Conseil d'attribuer les marchés correspondant et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits actes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver la modification du règlement communautaire relatif à l'organisation des transports scolaires, notamment compte tenu des modifications administratives consécutives à la loi Notre du 7 août 2015.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Par délibération du 8 novembre 2016, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé sur la mise en conformité des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération avec la loi NOTRe, qui redéfinit les compétences obligatoires et optionnelles des collectivités à compter du 1er janvier 2017.

Jusqu'alors et depuis le 1er janvier 2010, la Roche-sur-Yon Agglomération était compétente pour la gestion des eaux usées collectives et non collectives. Or, en application de cette même loi NOTRe, il convient de considérer que la compétence « assainissement » intègre désormais la « gestion des eaux pluviales ». La Roche-sur-Yon Agglomération est donc devenue compétente pour la gestion des eaux pluviales depuis le 1er janvier 2017.

Après une première année de fonctionnement transitoire, destinée à la préparation du mode de gestion de cette nouvelle compétence, l'Agglomération a décidé de se munir d'un outil de gestion, un accord cadre mono attributaire ayant pour objet l'exploitation du service public d'eaux pluviales.

Une consultation a été lancée le 29 novembre 2017 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Il est proposé d'autoriser la signature des marchés suite à la commission d'appel d'offres du 20 Mars 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR UN PROJET DE RECYCLERIE - APPROBATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Afin de favoriser le réemploi, la Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de rénover un bâtiment actuellement inutilisé et de le transformer en recyclerie, lieu où grâce à des emplois d'insertion des objets voués à être jetés retrouveront une "seconde vie" après avoir été réparés, nettoyés et remis en état.

Le conseil est appelé à approuver le programme fonctionnel de cette opération pour une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 1 177 000 euros HT, à autoriser le dépôt des autorisations d'urbanisme et à solliciter des subventions auprès des partenaires.

Thierry de la Croix s'interroge sur la pose de panneaux photovoltaïques et dans cette hypothèse du surcoût estimé.

Anne Aubin-Sicard indique que l'étude est en cours, si l'orientation est favorable le retour sur investissement sera rapide car le site sera en auto-consommation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	CONVENTIONS ENTRE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION ET L'ASSOCIATION AIR PAYS DE LA LOIRE
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

L'association Air pays de la Loire est agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire.

Après un arrêt depuis 2013, l'Agglomération souhaite à nouveau adhérer à l'association Air Pays de la Loire afin de la solliciter pour des programmes d'actions en lien avec la qualité de l'air ou son PCAET (plan climat air énergie et territoire)

En contre partie l'agglomération assurera le versement :

- d'une cotisation annuelle dont le montant sera progressif à partir de 2018 pour atteindre 13600€ en 2020
- d'une subvention annuelle d'investissement de 5 000€/an.

Il est proposé d'approuver cette adhésion et la conclusion des conventions correspondantes.

Jean-Louis Batiot évoque les questionnements actuels sur qualité de l'air dans les établissements scolaires, les avis des spécialistes et des architectes sont nombreux et variés et aujourd'hui les élus ne savent plus s'il faut installer des ventilations, ouvrir les fenêtres etc...

Anne Aubin-Sicard expose : « La réglementation vise à mesurer la qualité de l'air dans tous les établissements publics mais ça ce n'est pas encore très clair. Evidemment, il faut avoir une démarche préventive sur la qualité des matériaux qu'on choisit quand on rénove, quand on construit un bâtiment, il faut aussi penser à l'aération et la ventilation. La qualité de l'air dans les intérieurs n'était pas du tout abordée il y a quelques années, on parlait de la qualité de l'air à l'extérieur. Désormais la bonne qualité de l'air à l'intérieur est réclamée par les habitants. Air Pays de la Loire effectue des études sur quelques lieux confinés et nous apporte une aide précieuse et des conseils collectifs ».

Guy Batiot indique que la réglementation devient plus stricte. Une extrême prudence est nécessaire notamment lors de travaux de rénovation d'écoles. L'utilisation de moquettes, colles, solvants peut être jugée non conforme par les commissions de

sécurité, surtout que les populations concernées sont fragiles et que, parfois, les pollutions intérieures peuvent être supérieures à celles de l'extérieur.

Jean-Marie Chamard rappelle que SYDEV apporte son soutien au PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux)

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	ACQUISITION DE DOCUMENTS TOUS SUPPORTS POUR LES MEDIATHEQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Afin de disposer d'accords-cadres pour l'acquisition de documents tous supports pour les médiathèques, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Commune de Dompierre-sur-Yon, la Commune de Landeronde et la Commune de Thorigny, ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

La procédure fera l'objet d'une décomposition en 7 lots :

Lot 1 : Livres documentaires pour adultes

Lot 2 : Livres de fiction pour adultes

Lot 3 : Livres pour la jeunesse (hors manuels scolaires)

Lot 4 : Livres régionaux

Lot 5 : Bandes dessinées

Lot 6 : CD audio

Lot 7 : DVD de fiction et films documentaires.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum spécifique.

Les accords-cadres seront conclus pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois.

Le conseil est appelé à autoriser cette procédure.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le conseil **PREND ACTE** des décisions prises entre le 24 janvier 2018 et le 22 mars 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de lever la séance, le Président donne lecture du courrier de Philippe DARNICHE annonçant sa démission de 4^{ème} Vice-Président de l'Agglomération.

sécurité, surtout que les populations concernées sont fragiles et que, parfois, les pollutions intérieures peuvent être supérieures à celles de l'extérieur.

Jean-Marie Chamard rappelle que SYDEV apporte son soutien au PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux)

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	ACQUISITION DE DOCUMENTS TOUS SUPPORTS POUR LES MEDIATHEQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Afin de disposer d'accords-cadres pour l'acquisition de documents tous supports pour les médiathèques, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Commune de Dompierre-sur-Yon, la Commune de Landeronde et la Commune de Thorigny, ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

La procédure fera l'objet d'une décomposition en 7 lots :

Lot 1 : Livres documentaires pour adultes

Lot 2 : Livres de fiction pour adultes

Lot 3 : Livres pour la jeunesse (hors manuels scolaires)

Lot 4 : Livres régionaux

Lot 5 : Bandes dessinées

Lot 6 : CD audio

Lot 7 : DVD de fiction et films documentaires.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum spécifique.

Les accords-cadres seront conclus pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois.

Le conseil est appelé à autoriser cette procédure.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le conseil **PREND ACTE** des décisions prises entre le 24 janvier 2018 et le 22 mars 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de lever la séance, le Président donne lecture du courrier de Philippe DARNICHE annonçant sa démission de 4^{ème} Vice-Président de l'Agglomération.

Le Président
LUC BOUARD

